

CONTRAT

Le présent contrat ne prendra effet qu'à compter de la réception par l'entreprise SOUS LES TOILES **du devis et du contrat dûment signés par le client, accompagnés du versement de l'acompte prévu**, conditionnant ainsi la réservation définitive de la prestation. Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours* à compter du jour du versement de l'acompte. Passé ce délai, la réservation devient ferme et définitive. Le devis établi a une durée de validité d'un mois à compter de la date de création, passé ce délai, le devis est caduque.

La responsabilité du matériel loué est transférée lors de la mise à disposition. Le client donneur d'ordre assume cette garde sous son entière et seule responsabilité. Durant la mise à disposition, le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation d'origine naturelle ou tierce.

Assurance

Le locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tous dommages causés par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.

Responsabilité

Le locataire, en qualité de dépositaire, assume l'entière disponibilité du matériel dès sa prise en charge en nos locaux ou à la livraison et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait de l'utilisation du matériel loué. Le locataire doit se préoccuper d'avoir les autorisations nécessaires pour l'utilisation du matériel. En cas de sinistre, les dommages seront examinés par le propriétaire et la caution vous sera amputée partiellement ou totalement selon les répercussions liées à la bonne conformité du matériel. Le locataire doit utiliser le matériel conformément à son utilisation. La responsabilité du propriétaire ne saurait être engagée suite au non fonctionnement par la mauvaise utilisation du matériel loué.

Le locataire est porté seul responsable des dégâts provoqués par les intempéries ou causes naturelles.

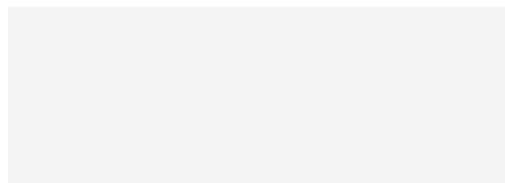
Service

En cas d'anomalie ou de panne survenant en cours d'utilisation, Le propriétaire fera son maximum pour intervenir rapidement (réparation ou échange). Si le défaut constaté est le fait du matériel, l'intervention ne sera pas facturée. Dans le cas contraire, le déplacement sera facturé selon le tarif en vigueur.

La location standard comprend deux jours complets d'utilisation (avec possibilité de livraison la veille de l'événement à la demande). Chaque journée supplémentaire sera facturée. De plus, le nettoyage des toiles est à la charge du locataire.

Date :

Signature du client : (précédée de la mention « Bon pour accord »)



* Le délai de rétractation de 14 jours s'applique uniquement aux clients particuliers (consommateurs), pas aux professionnels, et uniquement en cas de vente à distance ou hors établissement (par téléphone, internet, ou en dehors du siège de l'entreprise).